

## \* Meilleurs vœux *environnementaux* ! \*

### Lancement du concours 2016-2017 : « Notre Amie la Vie des Mares »

Dans le cadre de son **Cycle d'Éducation à l'Environnement**, Yvelines Environnement a lancé le 5 janvier à *l'INRA Versailles Grignon*, la nouvelle édition de son jeu-concours destiné aux jeunes des Yvelines de 5 à 15 ans, mais aussi aux foyers d'hébergement du département. Le jeu-concours sera clôturé le **1<sup>er</sup> avril**.

De nombreux documents aideront les élèves à compléter une nouvelle **grille de mots** et à réaliser une **illustration** du thème mis à l'honneur cette année.

Vous pourrez trouver dans toutes les gares *SNCF* de notre département les bulletins qui vous permettront de participer. Tous les documents et renseignements nécessaires sont également sur notre site internet :

<https://www.yvelines-environnement.org/lancement-presse-de-notre-jeu-concours-2016-2017/>



## Exposition organisée du 6 au 11 mars à la Ferme du Manet Montigny le Bretonneux

### La Biodiversité des MARES

*En plein cœur de la nature, le **Pôle Sciences** est une activité pédagogique pour les établissements scolaires de la région. Il a pour objectif de faire découvrir la nature, l'écologie, le développement durable ainsi que le patrimoine local (Port Royal).*

Découvrez les animations du **Pôle Sciences** : <http://www.ferme-du-manet.com/pole-sciences>

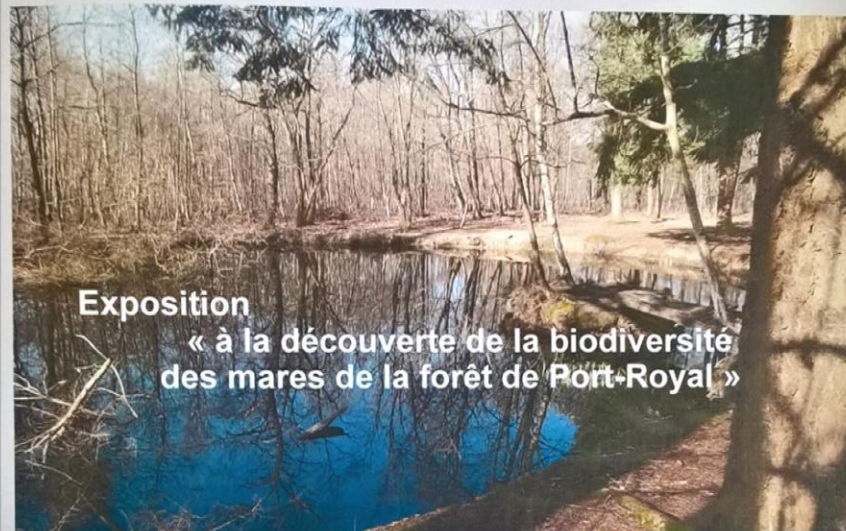
Et toutes les informations sur notre site :  
<https://www.yvelines-environnement.org/lancement-presse-de-notre-jeu-concours-2016-2017/>

À la ferme du Manet (Salle Giacometti)  
Montigny le Bretonneux



La Ferme du Manet  
Le Pôle Sciences

Du 6 au 11 mars 2017

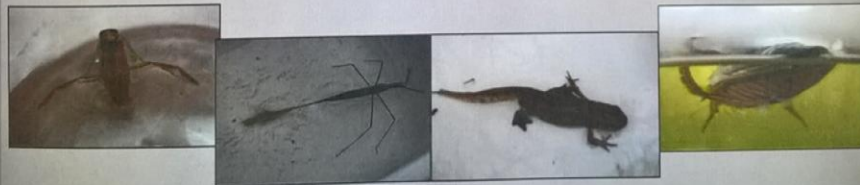


Exposition  
« à la découverte de la biodiversité  
des mares de la forêt de Port-Royal »

**Horaires :** 9h/12h - 14h/16h (scolaires sur inscriptions)

**Le 09 mars 2017 :** Soirée conférence à 20 heures ouverte à tous sur inscription - La forêt de Port Royal (Sylvain Hilaire, attaché de conservateur du patrimoine) - Biodiversité et fragilité des milieux humides (Cyril Fleury, animateur technicien de la Réserve Naturelle de St Quentin en Yvelines).

**Le samedi 11 mars de 9h30 à 12h30 :** visite guidée en forêt à la découverte des mares ouverte à tous sur inscription.



Tous renseignements et inscriptions auprès de M Philippe Chaplet — Pôle sciences de la ferme du Manet — philippechaplet@ferme-du-manet.com — 01 30 12 30 30





# L'Aqueduc de Louveciennes

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

**« Faut-il, même au bénéfice  
de logements sociaux,  
obérer notre Patrimoine ? »**



## HISTORIQUE

L'Aqueduc de Louveciennes, quelquefois appelé Aqueduc de Marly, est un pont-aqueduc construit au XVII<sup>ème</sup> siècle sous le règne de Louis XIV ; Situé sur la commune de Louveciennes dans les Yvelines, il est aujourd'hui hors service et classé au titre des monuments historiques par arrêté du 30 mars 1953. Il faisait partie du système hydraulique destiné à alimenter en eau les jardins du Château de Versailles depuis la Seine.

L'Aqueduc est composé de 36 arches. Sa longueur est de 643 m pour une largeur variant de 2 à 4,4 m et une hauteur de 140 à 20 mètres.

Sa construction fut dirigée par Jules Mansart, qui conçut la tour d'arrivée d'eau, puis Robert de Cotte entre 1681 et 1685. Les entrepreneurs Jean Bailly et Louis Rocher, qui venaient d'achever le château de Marly furent chargés de réaliser les arches.



.../...



# L'Aqueduc de Louveciennes

Suite...



En 2016, la commune de Louveciennes a décidé de vendre un terrain communal boisé situé en lisière du fameux aqueduc de Louveciennes classé monument historique. Sur cette espace boisé classé, se trouvant lui-même dans le périmètre de classement du site historique du Parc National de Marly, la commune a pour objectif d'y faire construire des logements sociaux afin de pouvoir répondre aux exigences de la Loi SRU.

Les PLU de 2013 et 2016 signalaient ces terrains boisés comme devant être conservés afin d'en préserver le caractère patrimonial. Or, la Mairie aurait, paraît-il, déclassé cette zone boisée classée lors d'une révision antérieure du POS.

Par ailleurs, il semble tout à fait étonnant que des logements puissent être construits en proximité immédiate d'un monument historique, même si pour qu'ils puissent être réalisés, la Mairie affirme devoir ainsi répondre aux besoins de logements sociaux qui lui sont imposés par l'Etat.

En 2016, une partie des terrains ont donc été vendus à la Société immobilière DOMNIS, puis un permis accordé le 22 décembre 2016 pour la construction de 3 immeubles et 64 logements sociaux. Mais d'autre part, dans un accord réalisé avec la dite société, la Mairie s'engage à lui vendre une 2<sup>ème</sup> partie de terrains pour construire 2 autres immeubles de logements en accession à la propriété et ce toujours à proximité immédiate de l'Aqueduc dans la zone de protection du Parc de Marly.

Etant donné la situation de ce quartier et la précision qui figure dans le PLU de « caractère isolé », très éloigné de la gare, des commerces comme du centre du village, et dont l'accès n'est rendu possible que par le Chemin de l'Aqueduc, petite voie de circulation qui passe entre 2 voies du dit Aqueduc, ne pouvant donc être élargie, sans oublier son croisement avec la descente du Cœur Volant bordée de façades historiques, la question se pose du bien fondé de ce projet.

Yvelines Environnement en liaison avec l'association RACINE suit avec la plus grande vigilance ce dossier au caractère très surprenant.

Le Président de RACINE  
F. ARLABOSSE

La Présidente d'YVELINES ENVIRONNEMENT  
Ch.-F. JEANNERET



# L'Aqueduc de Louveciennes

YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

*PHOTOS Association RACINE  
François ARLABOSSE*



<https://www.yvelines-environnement.org/louveciennes-et-son-aqueduc/>



## **NOTE d'YVELINES ENVIRONNEMENT** **Enquête publique sur la « requalification de la RN 10 »** **à Trappes-en-Yvelines**

### **RN 10**

L'association Yvelines Environnement a activement participé au débat public qui s'est tenu au premier semestre 2006 sur le projet de prolongement de l'autoroute A12 entre Montigny-le-Bretonneux et Les Essarts-le-Roi. Au cours de ce débat, l'association a demandé que soit étudiée, en complément des 3 tracés autoroutiers présentés, une variante d'aménagement in situ de la RN10.

Le Porté à Connaissance de l'Etat et le SDRIF actuel ont choisi le projet de requalification de la RN10 en boulevard urbain entre Trappes et les Essarts-le-Roi. Cette opération vise à améliorer l'intégration de cette infrastructure dans le territoire qu'elle traverse. Cet aménagement permettra d'optimiser les conditions de circulation et de sécurité sur cet axe d'échange, et de pénétration de l'ouest francilien, tout en contribuant à diminuer les nuisances qu'il génère et à bonifier, ainsi, le cadre et les conditions de vie des riverains.

C'est donc en conformité avec ces documents d'urbanisation que le projet de la requalification de la RN10 à Trappes-en-Yvelines fait l'objet de cette enquête.

L'association Yvelines Environnement, qui en était à l'initiative, soutient ce projet mais regrette que le flux de trafic le plus important (RN10) ne soit pas prioritaire aux deux carrefours concernés, et soit dirigé vers deux giratoires à feux, avec îlot central, qui perturberont la fluidité et la sécurité.

Il est dommage que le projet "RN10 en route express" n'ait été réalisé qu'en avril 2006 par les services de l'Etat alors que le débat public était terminé. Nous pensons, qu'au delà de la ville de Trappes, les solutions proposées sont des éléments valides pour fluidifier considérablement le trafic de cette voie structurante du Sud Yvelines qui n'a pas évoluée depuis plus de 30 ans. Ce document est consultable sur internet :

[http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-a12/docs/pdf/etudes/RN10 en Route express/piece1/RN10 Route Express.pdf](http://cpdp.debatpublic.fr/cpdp-a12/docs/pdf/etudes/RN10%20en%20Route%20express/piece1/RN10%20Route%20Express.pdf)

# « Biodiversité »

Par G. GROLLEAU, Ornithologue

- Lorsque nous parlons de **protection de la nature**, la notion ne semble pas perçue par la majorité de la population. On parle plus volontiers depuis quelques années de « BIODIVERSITE », suite à une prise de conscience au niveau de l'Etat, sous l'impulsion des réglementations européennes faut-il préciser. Ainsi, de nouvelles réglementations ont étoffé la loi sur la protection de la nature de 1976.
- Mais, lorsque nous voyons les difficultés rencontrées pour simplement faire appliquer et/ou respecter nos propres lois et protéger le moindre morceau de nature sur notre territoire, comment s'étonner de constater les dégradations de la biodiversité (faune et flore) en Afrique et en Asie par exemple. L'augmentation constante de la population humaine fait que la « consommation » des espaces naturels s'accroît inéluctablement au détriment de la vie sauvage.
- Certains diront que beaucoup d'espèces ont disparu antérieurement, c'est vrai, mais la vitesse de disparition est 100 fois supérieure maintenant, sous les effets des actions humaines. D'autres disent que l'homme peut vivre sur la terre sans loups, sans éléphants, sans baleines, etc... Erreur : la vie sur terre et en mer est constituée de nombreuses chaînes alimentaires qui sont déséquilibrées par la perte de maillons.
- Faut-il rappeler que l'Homme est un mammifère comme les autres et qu'il ne peut se soustraire à toutes les lois de la nature. Nous sommes de l'espèce Homo sapiens, mais il y a eu d'autres espèces d'hominidés (on en découvre encore) dont le plus connu est l'Homme de Néanderthal, lequel a disparu il n'y a pas si longtemps à l'échelle géologique, ayant cohabité, si l'on peut dire, avec Homo sapiens. D'ailleurs, contrairement aux affirmations, même de scientifiques, et ce durant des décennies, il est maintenant prouvé qu'il y a eu des croisements entre les deux espèces, et notre génome à tous contient une petite proportion de gènes néanderthaliens. Homo sapiens est amené lui aussi à disparaître ; il faut dire que certains s'y emploient de bon cœur !
- **L'article ci-après signé Léa MOUREY** devrait faire réfléchir les lecteurs, lesquels pourront constater qu'en matière de perte de biodiversité, il n'y a pas que l'Afrique et l'Asie qui sont concernées, mais également la France malgré les beaux discours rassurants.

Cet article est tiré de la revue de la LFDA  
(Ligue Française des Droits de l'Animal) créée en 1977  
et nommée maintenant :

**La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences**

Son but est d'améliorer la condition animale  
(espèces domestiques et espèces sauvages) par la  
transposition juridique des nouveaux acquis  
scientifiques et des évolutions éthiques relatifs à **la  
vie des animaux et de leurs relations avec  
l'Homme**. Elle est constituée de juristes, de  
scientifiques de diverses disciplines et de  
philosophes.

Cette ligue fonctionne bénévolement, avec les seules  
adhésions. Si vous vous intéressez un tant soit peu à la  
biodiversité (dont tout le monde parle, sans  
forcément savoir ce que cela veut dire), je ne peux que  
vous conseiller d'adhérer à cette Fondation dont la  
revue est d'un haut niveau intellectuel.

**LFDA** - 39 rue Claude Bernard 75005 PARIS  
Tél. : 01 47 07 98 99 [www.fondation-droit-animal.org](http://www.fondation-droit-animal.org)

**L'auteur de cet article est Léa MOUREY,  
Juriste en Droit de l'Environnement,  
et c'est le N° 91 - Octobre 2016**

## Mise à jour de la liste rouge des espèces menacées de l'UICN

Du 1<sup>er</sup> au 10 septembre dernier s'est tenu à Hawaï le Congrès mondial de la Nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). Créée en 1948, l'UICN est le plus vaste réseau mondial de protection de l'environnement comptant parmi ses membres des gouvernements et des organisations de la société civile. Elle a pour mission d'informer et de valoriser les efforts de conservation dans le monde et offre pour cela les outils et les connaissances nécessaires grâce notamment au travail de plus de 16 000 experts (1).

La Liste rouge de l'UICN dresse un inventaire mondial de l'état de conservation global des espèces végétales et animales. Elle identifie notamment dans quelle mesure une espèce est menacée d'extinction ainsi que les causes principales de son mauvais état de conservation. Selon plusieurs critères bien précis, les espèces ou sous-espèces sont ainsi classées en 9 catégories :

- éteinte
- éteinte à l'état sauvage
- en danger critique
- en danger
- vulnérable

- quasi menacée
- préoccupation mineure
- données insuffisantes
- non évaluée

À l'occasion de ce congrès qui a lieu tous les quatre ans et qui réunit des milliers de décisionnaires, la récente mise à jour de cette liste a été rendue publique (2).

### ***1. Un constat alarmant pour la biodiversité...***

Le bilan est plus que préoccupant : sur 82 954 espèces évaluées, 23 928 sont menacées d'extinction. De nombreuses espèces voient leur état de conservation gravement détérioré, régressant parfois de deux paliers sur la liste. Parmi elles :

#### ***Quatre grands singes sur six sont désormais en danger critique d'extinction***

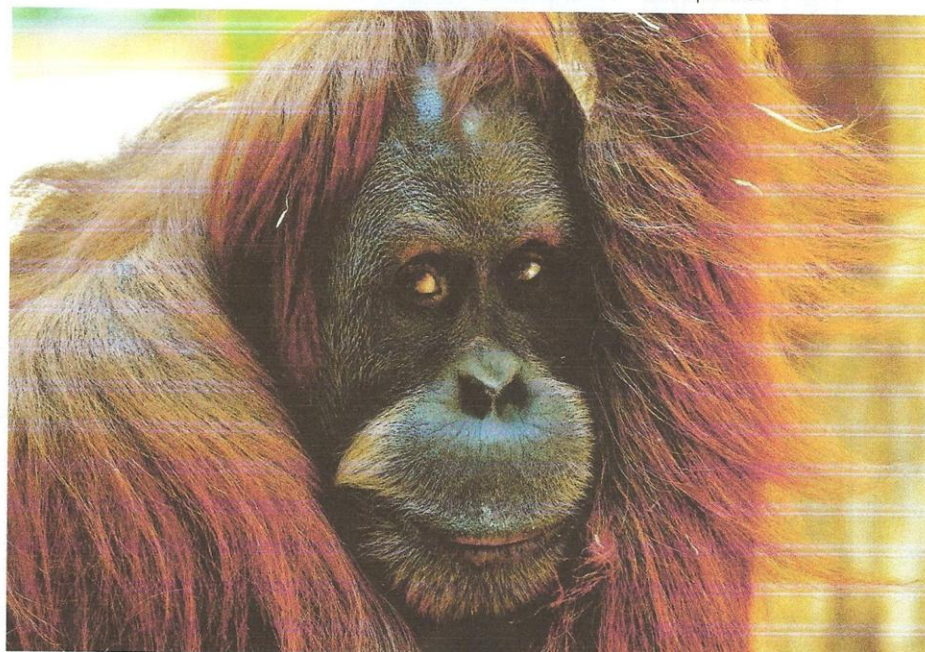
**Le gorille de l'Est**, vivant dans les forêts montagneuses à l'est de la République démocratique du Congo, dans le nord du Rwanda et dans le sud de l'Ouganda, a vu sa population réduite de 70 % en vingt ans. Le plus grand gorille du monde est victime d'un braconnage sans précédent depuis la prolifération d'armes à feu due à l'insécurité de la région. La déforesta-

tion est également l'une des principales causes de son déclin. Si, parmi ses deux sous-espèces, le gorille des montagnes a vu ses effectifs augmenter, la population de gorilles des plaines orientales est passée de 16 900 individus à 3 800 en dix ans.

**Le gorille de l'Ouest** avait déjà perdu la moitié de sa population entre 1983 et 2000. Le braconnage, la déforestation mais aussi l'éruption de certaines maladies, telle celle due au virus Ebola, ont entraîné un nouveau déclin de plus de 18 % entre 2005 et 2013. D'importants efforts ont pourtant été déployés afin de lutter contre le braconnage mais ils n'ont malheureusement pas porté leurs fruits.

**L'orang-outan de Bornéo** a perdu plus de 60 % de sa population entre 1950 et 2010 et une nouvelle diminution est prévue entre 2010 et 2025. Parmi les raisons principales de ce déclin : la destruction, la dégradation et la fragmentation de leur habitat (39 % des forêts de Bornéo ont disparu en moins de 40 ans) et le braconnage. L'orang-outan de Sumatra connaît malheureusement un sort similaire.

**Les bonobos et les chimpanzés** restent quant à eux « en danger » d'extinction et cela depuis 1996.





**Le zèbre des plaines et trois espèces d'antilopes d'Afrique désormais « quasi menacés » d'extinction**

Classé dans la catégorie « préoccupation mineure » depuis 2002, le zèbre des plaines, chassé pour sa viande et pour sa peau, a vu sa population diminuer de 24 %. Il est désormais « quasi menacé » d'extinction. Alors que l'on comptait 600 000 individus en 2002, la population est aujourd'hui estimée à 500 000 individus. Dans beaucoup de pays désormais, le zèbre des plaines n'est plus que présent que dans les aires protégées.

**Le céphalophe à bande dorsale, le céphalophe à ventre blanc et le céphalophe à dos jaunes** appartiennent désormais à la catégorie « quasi menacé » alors qu'ils étaient classés « préoccupation mineure » depuis 2008. Les principales causes de leur déclin sont la chasse et la disparition progressive de leur habitat. Selon les experts scientifiques, leur conservation sera étroitement liée à une protection effective des zones clés de la forêt équatoriale et des régions boisées de la savane d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest, par la création de nouveaux parcs nationaux, de réserves mais aussi par l'instauration de zones de chasse efficacement gérées.

**La tortue étoilée d'Inde** passe de « préoccupation mineure » à « vulnérable »

Bien que l'on observe encore de nombreuses populations présentes dans les zones protégées mais également dans les secteurs agricoles de l'Inde et du Sri Lanka ainsi qu'au Pakistan, le commerce international menace gravement la conservation de la tortue étoilée d'Inde. On observe en effet une demande croissante de cette espèce comme animal de compagnie. Preuve de l'ampleur de ce commerce : en Inde, plus de 55 000 tortues étoilées ont été capturées en un seul endroit en 2014. La perte de leur habitat (par la création de vergers notamment) sera probablement un autre facteur de leur déclin dans l'avenir.

**Le koala saute deux paliers en seulement 8 ans**

Malgré des efforts de conservation, la population de koalas a diminué d'environ 28 % sur une vingtaine d'années. C'est à l'intérieur des terres que le déclin est le plus important à cause de la sécheresse. Menacé essentiellement par la destruction de son habitat, les maladies et les feux de forêt, un taux accru de réduction du nombre d'individus en raison du changement climatique est attendu dans les vingt à trente prochaines années.

**Le pangolin est l'une des plus grandes victimes du braconnage**

Le sort des pangolins asiatiques est plus qu'inquiétant. Tandis que le pangolin des

Philippines et le pangolin indien sautent deux paliers et passent de la catégorie « quasi menacée » à « en danger », le pangolin javanais et le pangolin de Chine, en danger d'extinction depuis 2008 sont désormais au bord de l'extinction, classés « en danger critique ». Quant aux pangolins africains (pangolin à longue queue, pangolin terrestre du Cap, pangolin à petites écailles et pangolin géant), tous sont désormais classés dans la catégorie « vulnérable ».

Les mesures de protection de l'espèce mises en place aux niveaux local et mondial sont encore bien insuffisantes pour lutter contre son déclin. S'il souffrait dans le passé d'une exploitation essentiellement locale pour sa viande et ses écailles, une grande partie du braconnage est désormais destinée au commerce international, pourtant interdit depuis 2000. Les pays asiatiques dont la Chine sont les plus gros demandeurs de ce petit fourmilier à écailles auquel on prête des vertus médicinales. Le marché est si juteux que le pangolin est devenu l'une des espèces les plus recherchées par les trafiquants. La dégradation de son habitat est également un autre facteur de sa disparition.

**En France, le sort des oiseaux nicheurs inquiète**

Alors que l'état de conservation des espèces d'oiseaux nicheurs était déjà préoccupant, la situation continue de se

détériorer. Un tiers des espèces est désormais menacé contre un quart en 2008. En 8 ans, la situation s'est aggravée pour 48 d'entre elles, portant à 92 le nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs menacées d'extinction sur les 284 existantes en France. En cause, la dégradation de leur habitat : artificialisation des pratiques agricoles, régression des prairies ou encore artificialisation des berges. La pollution de l'eau est également l'une des menaces qui pèsent sur les populations de martins-pêcheurs d'Europe. Pourtant, selon le communiqué de presse publié sur le site de l'UICN France le 28 septembre dernier, « différents exemples montrent que les actions de conservation menées sur le terrain et les avancées de la réglementation peuvent porter leurs fruits » (3). Il est notamment fait référence à l'interdiction progressive de la destruction de certaines espèces ainsi que le développement d'espaces protégés, permis par la loi sur la protection de la nature de 1976. Le Comité français de l'UICN et le Muséum national d'Histoire naturelle insistent sur la nécessité d'un renforcement de l'action publique et de la mobilisation des réseaux associatifs, déclarant que « ces constats doivent constituer des signaux d'alarme pour déclencher une amplification des actions et un renforcement des stratégies de conservation ».

## II. Malgré quelques bonnes nouvelles

Ce bilan bien sombre pour la biodiversité laisse toutefois entrevoir quelques éclaircies.

**Une avancée dans la conservation du panda géant**

Classé en danger d'extinction depuis 1990, le panda géant descend d'un palier et devient « vulnérable ». Leur déclin a cessé et l'on observe désormais une augmentation de la population : on compte aujourd'hui environ 2 060 individus (dont 1 864 adultes). Cette amélioration est le fruit d'une importante politique de conservation de l'espèce mise en œuvre par la Chine : préservation et reboisement des forêts de bambous, développement des réserves naturelles mais aussi sensibilisation de la population locale et lutte contre le braconnage. S'il faut donc saluer cette belle avancée, les pronostics ne permettent malheureusement pas de crier victoire. Les scientifiques prévoient en effet une disparition de plus 35 % des forêts de bambous dans les 80 années qui suivent en raison du réchauffement climatique. Les efforts de conservation doivent donc impérativement perdurer si l'on ne veut pas voir le panda disparaître.

**L'antilope du Tibet n'est plus « en danger » d'extinction**

Chassée pendant très longtemps pour son duvet utilisé pour le tissage de châles de luxe, l'antilope du Tibet était classée dans la catégorie « en danger » depuis 2000. Grâce à une réelle politique de pro-

tection de l'espèce, la taille de sa population a considérablement augmenté voire doublé en une vingtaine d'années. Mais l'antilope que l'on nomme également « Chiru » ou « Tchirou » n'est pas sauvée pour autant : elle reste encore « quasi menacée » d'extinction. Un haut niveau de protection devra donc être maintenu, à la fois dans son milieu naturel mais aussi par un contrôle effectif sur la fabrication et le commerce de châles. Le moindre relâchement dans ce travail de préservation entraînerait en effet un déclin rapide de sa population.

Parmi ces avancées, notons également celle du rat architecte qui passe de la catégorie « vulnérable » à celle de « quasi menacée ». Malgré ces belles victoires en matière de conservation, la liste des espèces menacées ne cesse de se rallonger, et beaucoup ne font pas encore l'objet d'une évaluation. Un nouvel enga-

gement a ainsi été pris le 3 septembre dernier : l'UICN, sa Commission de la sauvegarde des espèces et neuf institutions partenaires de la Liste rouge « vont engager conjointement plus de 10 millions de dollars au cours de cinq années à venir afin de mettre en œuvre un ambitieux plan stratégique visant à doubler le nombre d'espèces évaluées par la Liste rouge de l'UICN » (4).

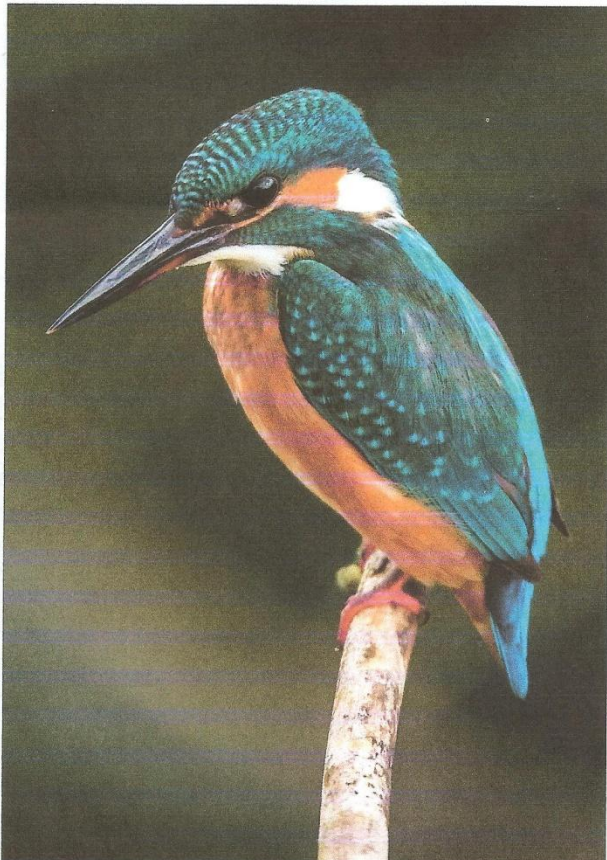
Léa Mourey

(1) [www.iucn.org/fr/secretariat/a-propos](http://www.iucn.org/fr/secretariat/a-propos)

(2) Base de données disponible sur la page web : <http://www.iucnredlist.org>

(3) <http://iucn-france.fr/wp-content/uploads/2016/09/Communiqu%C3%A9-Liste-rouge-Oiseaux-de-France-metropolitaine.pdf>

(4) Voir le communiqué de presse de l'UICN international sur la Liste rouge mondiale de septembre, <http://iucn-france.fr/mise-a-jour-de-liste-rouge-mondiale-especes-menacees-de-iucn/>





## UNE EAU ADOUCIE DANS VOTRE COMMUNE DÈS DÉBUT 2017 !

La dureté de l'eau en Île-de-France provient de la nature des couches géologiques du bassin parisien : le calcaire est l'un de ses principaux constituants.

Pour réduire les nuisances et les surcoûts provoqués par la présence du calcaire dans l'eau (voir encadré ci-après), le Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SMGSEVESC) a choisi de mettre en place une **décarbonatation collective de l'eau** pour apporter, dès le début de l'année 2017, une eau adoucie à l'ensemble des habitants qu'il alimente en eau.

### ➡ CONSÉQUENCES DU CALCAIRE DANS L'EAU

Même si le calcaire n'a pas d'impact sur la santé, il cause de nombreux **désagréments pour les usages domestiques** : vieillissement prématuré des appareils électroménagers, surconsommations énergétiques, assèchement de la peau, traces et dépôts de tartre...

Sa présence en excès cause **des dépenses qui atteignent en moyenne 150 euros par an** pour un foyer (achat de produits ménagers, surconsommation d'énergie, etc.). Une eau calcaire a également un impact plus global sur les réseaux privatifs d'eau chaude sanitaire, du fait de l'entartrage et du colmatage progressif des canalisations.

### → Comment obtient-on une eau adoucie ?

Grâce à un procédé de **décantation**, l'usine de décarbonatation collective de Louveciennes va **extraire par précipitation le calcaire** en excès dans l'eau tout en conservant un minimum de calcium conformément aux recommandations des autorités sanitaires. Ainsi **l'eau décarbonatée reste bien équilibrée** : le calcium est abattu de 50 %, et les bicarbonates de 25 %. Seul le sodium verra sa concentration augmentée passant de 16mg/L à 50 mg/L (valeur 4 fois plus faible que la réglementation). Le sodium, contrairement au calcium, n'a aucune incidence sur la formation de tartre.

Les inconvénients liés au calcaire dans l'eau vont s'atténuer significativement. L'eau adoucie, moins riche en calcaire, va ainsi permettre de **résoudre la plupart des problèmes** bien connus localement.



### ➡ DES ÉCONOMIES POUR TOUS ET PAS D'IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

Les usagers bénéficieront d'un **réel confort et réaliseront en moyenne annuelle 150 euros d'économies par foyer** grâce à :

- une **moindre consommation de sel** pour les adoucisseurs,
- une **diminution des consommations énergétiques** pour chauffer l'eau,
- une **durée de vie prolongée des chaudières, chauffe eau et autres équipements électriques.**

Le prix de l'eau potable pour une consommation annuelle moyenne de 120 m<sup>3</sup> par foyer, **est en diminution de 15%** par rapport au précédent contrat qui avait pris fin le 31 décembre 2014, **incluant l'investissement** pour réaliser la décarbonatation.

### ➡ UN BIENFAIT AUSSI POUR L'AGRICULTURE

Le calcaire extrait sera épandu sur les sols agricoles trop acides ayant besoin de rééquilibrer leur pH.

Une cinquantaine de communes des Yvelines est pressentie pour bénéficier d'un apport en amendement calcaïque des sols. Environ 3 000 tonnes par an de calcaire seront ainsi épandues.

## POUR EN SAVOIR PLUS :

### ➡ À PARTIR DE QUAND L'EAU ADOUCIE ARRIVERA CHEZ MOI ?

L'eau adoucie arrivera progressivement à partir de janvier 2017.

### ➡ DOIS-JE ENCORE M'ÉQUIPER D'UN ADOUCISSEUR INDIVIDUEL DE L'EAU ?

Techniquement **vous pouvez renoncer à ce type de dépense**, car la décarbonatation sera désormais **réalisée collectivement** et en amont, dans l'usine de production d'eau potable de Louveciennes. Le niveau d'adoucissement sera du même ordre que celui obtenu avec un adoucisseur individuel.

### ➡ QUE FAIRE POUR MON ADOUCISSEUR ?

Soit vous décidez de **débrancher définitivement votre installation**, surtout si celle-ci est vieillissante.

Soit vous souhaitez la **conserver et**, dans ce cas, **il sera indispensable de faire évoluer le réglage du matériel** pour vous prémunir de tout risque de dégradation de la qualité (eau trop adoucie) et appareils. Il sera donc nécessaire de **suivre scrupuleusement les conseils et indications techniques contenus dans les notices** des fabricants d'équipement d'adoucissement individuel.

Les modifications principales portent sur :

- > la **correction de débit du by-pass** de l'adoucisseur, pour **maintenir une dureté cible de l'ordre de 15°F dans le réseau domestique** (le réseau de distribution vous alimentant avec une eau à 20° français),
- > la **baisse de la fréquence de recharge en sel** de régénération car l'adoucisseur aura 3 fois moins de calcium à enlever.

Globalement, il est recommandé de **ne pas régler vos équipements domestiques d'adoucissement de l'eau en-dessous de 10 °F de dureté, une cible à 15°F étant souvent recommandée**. Par ailleurs, il est également conseillé de **poursuivre l'application stricte des consignes des fabricants d'équipements** (carafes filtrantes...) afin d'éviter tout risque bactériologique : remplacement régulier des filtres, nettoyage fréquent de l'appareil, etc.

### ➡ QUE FAIRE POUR MES APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS ?

Pour les **lave-vaisselles**, il faudra **poursuivre le remplissage en sel**, mais la fréquence sera fortement diminuée.

## SOCIÉTÉ DES EAUX DE L'OUEST PARISIEN POUR TOUT CONTACT :

  
**TELEPHONE :**  
 **0 977 409 436**

du lundi au vendredi  
de 8h à 19h  
et le samedi de 8h à 13h  
prix d'un appel local depuis un poste fixe

  
**URGENCES :**  
 **0 977 429 436**

24H/24H  
prix d'un appel local depuis un poste fixe

  
**COURRIER :**  
SEOP  
Service client - TSA 70001  
54528 LAXOU CEDEX

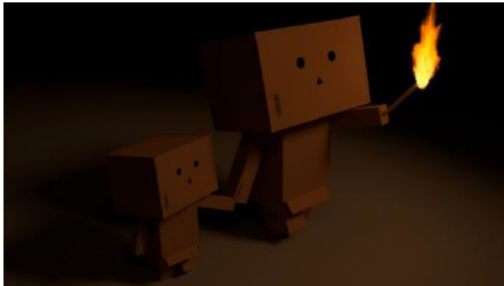
  
**INTERNET :**  
www.seop.fr



# « Risque de blackout : jeudi 19 janvier 2017 à 19 heures ? »

par JEAN-LOUIS BUTRÉ

18/01/2017



Mardi 17 janvier à 19 h la production d'électricité a atteint 91.123 MW. Elle a été assurée à 76 % par le nucléaire (55.144 MW) et l'hydraulique (14.069 MW)

A cet instant un vent fort (50 km/h balayait une grande partie du pays, ce qui a entraîné une production record de l'éolien (4.508 MW)

Elle correspond à un rendement global de 37 % la puissance installée étant de 12.065 MW selon FEE.

Pour assurer l'équilibre RTE a importé 3.099 MW en provenance principalement d'Espagne (éolien ?) et de Suisse ( Hydraulique).





## « Risque de blackout : jeudi 19 janvier 2017 à 19 heures ? »

Suite...

Pour le mercredi 18 janvier 2017 à 19h les prévisions de consommation sont de 92.480 MW du fait d'une baisse de température de  $-0,4^{\circ}\text{C}$  par rapport à hier (valeur moyenne calculée à partir de cartes de Météo France).

Un anticyclone commencera à s'installer sur notre pays et les vents vont faiblir

Cela entraînera une diminution de la production éolienne qui ne devrait pas dépasser 2.500 MW.

RTE a déclaré qu'il pouvait assurer l'équilibre du réseau.

Le soir du jeudi 19 janvier 2017 à 19h la consommation prévisionnelle d'après RTE atteindra 93.000 MW.

C'est la conséquence d'une nouvelle baisse prévisionnelle de la température moyenne estimée à  $-0,8^{\circ}\text{C}$  par rapport à la veille.

L'anticyclone sera installé et les vents devraient être inférieurs à 15km/h sur toute la France, ce qui doit entraîner une production éolienne quasi nulle (1.000 MW soit 1 % du total)





« **Risque de blackout :  
jeudi 19 janvier 2017  
à 19 heures ?** »

**Suite et fin.**

A cet instant il faudra trouver 8.484 MW (\*) supplémentaires par rapport à la situation de mardi soir pour assurer l'équilibre du réseau

3 scénarios sont possibles :

- a) RTE peut importer 8.484 MW, ce qui suppose que ces MW soient disponibles et que le réseau peut l'absorber (mais à quel prix !)
- b) Le nucléaire actuellement en cours redémarrage forcé peut faire face et il assurera sans problème l'équilibre.
- c) Un déséquilibre électrique se produit et si des coupures des baisses de tension, ou des délestages forcés ne sont pas mis en place en urgence, ce sera la panne générale avec toutes les conséquences que l'on peut imaginer.

Pourtant la vague de froid actuelle, de quelques degrés au-dessous de zéro, n'est pas un phénomène exceptionnel par rapport aux hivers rigoureux que connaît périodiquement notre pays où le thermomètre peut descendre jusqu'à -30°C.

Cette situation de crise inimaginable il y a encore quelques mois montre à quel point la France est à la merci d'une catastrophe.

C'est la conséquence de l'incroyable absence de décisions des gouvernements depuis 2001 concernant la production de l'électricité de la France et qui ont permis la gabegie des programmes issus du Grenelle et de la Transition énergétique en privilégiant des intérêts privés au détriment de l'intérêt public

C'est une erreur stratégique majeure. Non seulement notre pays a perdu son indépendance énergétique mais maintenant il est à la merci d'un blackout qui peut mettre en danger la sécurité du territoire et celle des français

Triste réalité ....

Annexe (\*)

8484 MW = importations officielles de mardi à 19h (3.099 MW) + diminution prévisionnelle éolien (4508-1000) + augmentation consommation (93 000 MW - 91.183 MW)

\*\*\*\*\*



**Lire aussi : « Pénurie de jus : l'alibi nucléaire » par Sylvestre HUET :**  
<http://huet.blog.lemonde.fr/2017/01/16/penurie-de-jus-lalibi-nucleaire/>



## Nos forêts :

L'**ONF** vous informe concernant :

- **la forêt domaniale de Marly :**

<https://www.yvelines-environnement.org/en-foret-de-marly/>

- **la forêt domaniale de Rambouillet :**

<https://www.yvelines-environnement.org/rambouillet/>

- **la forêt domaniale de Saint-Germain :**

<https://www.yvelines-environnement.org/foret-domaniale-de-st-germain/>

- **la forêt domaniale de Versailles :**

<https://www.yvelines-environnement.org/onf-versailles/>

Afin de sensibiliser le plus grand nombre sur les effets néfastes des détritrus sur nos forêts, l'ONF participe régulièrement avec les villes à l'opération « forêt propre » et notamment lors de la **Semaine européenne de la réduction des déchets** en novembre dernier.

## Le livre sur « la flore et la végétation de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines et ses abords » est encore disponible.

### Vous pouvez vous le procurer :

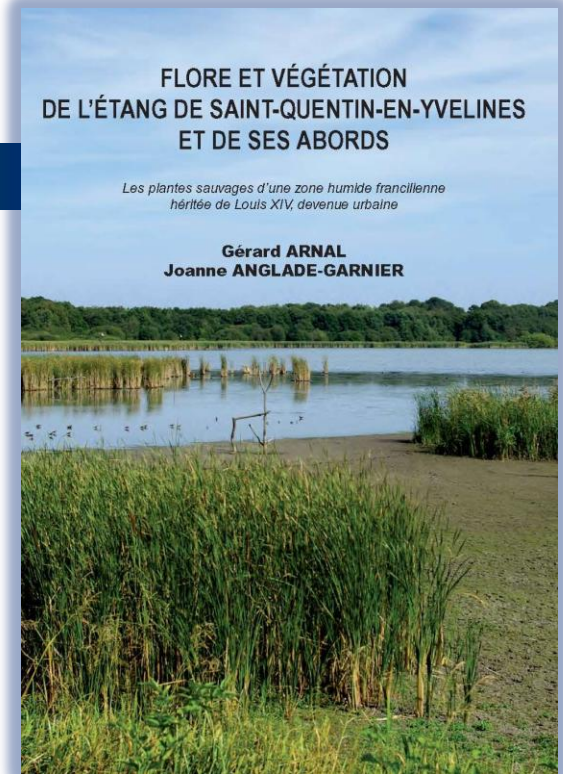
- à la **RNN** de Saint-Quentin-en-Yvelines, Rond-point Eric TABARLY, RD 912, 78190 TRAPPES
- à l'**ANY**, Villa de Chèvreloup, 34 route de Versailles, 78150 ROCQUENCOURT

### Informations générales :

- 780 pages
- format 17 x 24 cm
- prix 38 €
- plus de 2000 photos des 554 espèces observées **entre 1845 et 2015**

Si envoi par La Poste, frais de port à ajouter = 8,50 euros (pour 1 exemplaire, soit 1,5 kg)  
Commandes aux adresses ci-dessus.

<http://www.yvelines-environnement.org/livre-flore-et-vegetation-sqy/>





YVELINES  
ENVIRONNEMENT

Reconnue d'utilité publique  
par décret du 13 mai 1998.

## « *Info Asso* »

Deux nouvelles associations rejoignent Yvelines Environnement.  
Nous les en remercions et leur souhaitons la bienvenue !

\*\*\*

Merci de noter que notre Assemblée générale annuelle  
aura lieu le Samedi 10 Juin.

\*\*\*

Retrouvez toutes nos informations sur notre site internet :  
<https://www.yvelines-environnement.org/>

**A bientôt ☺**